



Communauté de Communes
Cœur de Maurienne Arvan

CLE - Contribution Locale Etudiant

ETUDIANT à la rentrée 2017 ?

Vous pourriez bénéficier d'une AIDE FINANCIÈRE

- Vous poursuivez des études après le baccalauréat
- Vous avez moins de 25 ans au 1^{er} septembre 2017
- Vous résidez sur le territoire de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne-Arvan* depuis plus de 2 ans (avant le 1^{er} janvier 2015)

*Albiez-le-Jeune, Albiez-Montrond, Fontcouverte-La Toussuire, Hermillon, Jarrier, Le Châtel, Montricher-Albanne, Montvernier, Pontamafrey-Montpascal, Saint-Jean d'Arves, Saint-Jean-de-Maurienne, Saint-Julien-Montdenis, Saint-Pancrace, Saint-Sorlin d'Arves, Villarembert-Le Corbier, Villargondran

Allocation sous conditions de ressources.

DEMANDEZ

La Contribution Locale Etudiant !

Retirez votre dossier à partir du 7 août 2017

Dans la mairie de votre commune

(au CCAS de de Saint-Jean-de-Maurienne pour les étudiants de Saint-Jean-de-Maurienne)

Ou **téléchargez-le** à partir du 7 août 2017 sur :

www.saintjeandemaurienne.fr

www.coeurdemaurienne.com

Dépôt des dossiers :

avant le 30 novembre 2017 par l'étudiant(e)

au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Saint-Jean-de-Maurienne

Plus d'information :

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

FJT – Rue Pierre Balmain (2^{ème} étage) à Saint-Jean-de-Maurienne

Tel : 04 79 64 00 54 ccas@saintjeandemaurienne.fr